

COMMUNIQUE DE PRESSE



Dijon, le 26 février 2021

PLAN DE RELANCE AGRICULTURE, LE CRÉDIT AGRICOLE PROPOSE UNE AVANCE DE SUBVENTION POUR LES AGRICULTEURS

Dans le cadre du « Plan de relance Agriculture » mis en place par le Gouvernement, le Crédit Agricole, partenaire historique des agriculteurs et des coopératives, créé une offre de préfinancement. Ce prêt à taux zéro (0%) est destiné à faire l'avance de la subvention prévue pour l'acquisition d'équipements dédiés à la transition agricole.

Le Plan de relance comprend notamment des subventions pour les agriculteurs qui souhaitent renouveler leurs équipements au bénéfice de matériels favorisant la transition agro-écologique.

Ainsi, l'Etat prévoit d'aider à l'acquisition d'équipements répondant à l'objectif de réduire et optimiser l'usage des intrants (produits phytosanitaires, effluents, fertilisant), de favoriser l'adaptation des agriculteurs aux aléas climatiques (gel, grêle, sécheresse, vent, cyclone, ouragan, tornade) ou d'accélérer le développement des cultures riches en protéines.

Grâce à cette offre de préfinancement à 0%, le Crédit Agricole favorise l'acquisition immédiate du matériel par l'agriculteur, qui recevra, plusieurs mois après son achat, la subvention distribuée par FranceAgriMer.

Modalités du préfinancement simplifiées :

- Préfinancement (avance de subvention à court terme) à 0% sous la forme d'un prêt « Agilor » du Crédit Agricole
- Proposée directement à l'agriculteur par le concessionnaire
- Montant équivalent à la subvention attendue, soit entre 20% et 40% du plafond éligible, en fonction du matériel agricole choisi, du projet et du profil de l'emprunteur
- Remboursement sans frais dès réception de la subvention par l'agriculteur ou la CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole).

« En 2020, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'est engagé auprès des professionnels du secteur pour les aider à traverser la crise. A court terme en trouvant avec eux les dispositifs adaptés de soutien des trésoreries, à ce titre, des reports d'échéances et près de 400 prêts garantis par l'État pour 38 millions d'euros* ont été octroyés à des exploitations touchées par la crise. A plus long terme, en étudiant les solutions assurancielles les plus cohérentes et en finançant les projets de diversification ou de développement permettant aux exploitations de retrouver une résilience durable. Cette nouvelle offre vient compléter le

dispositif existant et renforcer notre accompagnement de l'agriculture dans cette phase de mutations profondes » témoigne Tristan LAMY, Directeur du Développement des Marchés Entreprises Agriculture/Viticulture, Marchés Spécialisées et Banque Privée au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

« Nous nous félicitons du lancement de cette nouvelle offre qui souligne l'engagement du groupe dans la transition agricole et en cohérence avec le Plan de relance de notre pays. Au sortir d'une année difficile, il nous apparaît essentiel de soutenir nos clients agriculteurs ; le fait de bénéficier d'un préfinancement sans intérêt sur la quote-part de l'investissement subventionné est un réel avantage » souligne Jean-Christophe ROUBIN, Directeur de l'Agriculture de Crédit Agricole S.A.

*Chiffres Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne au 1^{er} février 2021

CONTACTS PRESSE CAISSE REGIONALE



Claire LORICHON – claire.lorichon@ca-cb.fr - 03 80 63 55 23
Mylène FARGEOT – mylene.fargeot@ca-cb.fr - 03 80 63 55 84
Ophélie ROS – ophelie.ros@ca-cb.fr - 03 80 63 54 93

